

# Revenus des ménages

En 2019, le revenu des ménages accélérerait (+3,4 % après +2,7 % en 2018), soutenu à la fois par la baisse des prélèvements sociaux et fiscaux et par le dynamisme des prestations sociales. Particulièrement dynamique fin 2018 puis début 2019 sous l'effet des mesures d'urgence économiques et sociales, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages se replierait ponctuellement par contrecoup au deuxième trimestre, avant d'accélérer progressivement au cours du second semestre. Au total en 2019, il accélérerait nettement en moyenne annuelle, à +2,3 % (soit +1,8 % par unité de consommation ou UC) après +1,2 % en 2018 (soit +0,7 % par UC). Il serait notamment soutenu par la hausse des revenus au premier trimestre et par le ralentissement des prix de la consommation sur l'ensemble de l'année (+1,1 % après +1,5 %).

## Les revenus d'activité ralentiraient légèrement en 2019

En 2019, les revenus d'activité des ménages ralentiraient légèrement (+2,3 % après +2,5 % en 2018 ; *tableau 1*) en ligne avec la masse salariale (+2,5 % après +2,9 %). Dans les branches marchandes non agricoles, la légère accélération du salaire moyen par tête en 2019 (+1,9 % après +1,7 % en 2018 ; *graphique*), serait compensée par le ralentissement de l'emploi salarié (+1,2 % après +1,7 % en 2018). Les revenus d'exploitation des entrepreneurs individuels rebondiraient (+0,8 % après -0,3 %). Début 2019, sous l'effet du versement par certaines entreprises d'une prime exceptionnelle défiscalisée et exonérée de cotisations sociales, la masse salariale reçue par les ménages a fortement accéléré (+1,1 % au premier trimestre après +0,6 %, *tableau 2*). Elle serait quasi stable par contrecoup au deuxième trimestre (+0,1 %) avant de revenir à un rythme plus tendanciel au cours de la seconde moitié de l'année (+0,6 % par trimestre).

**1 - Revenu disponible brut des ménages**

	Variations trimestrielles en %												Variations annuelles		
	2017				2018				2019				2017	2018	2019
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
<b>Revenu disponible brut (100 %)</b>	0,7	0,6	0,5	1,0	-0,1	1,3	0,7	1,3	1,0	0,2	0,5	1,0	2,2	2,7	3,4
dont :															
Revenus d'activité (72 %)	1,1	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	1,0	0,1	0,6	0,6	2,9	2,5	2,3
Masse salariale brute (64 %)	1,1	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	0,5	0,6	1,1	0,1	0,6	0,6	3,1	2,9	2,5
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	0,9	0,6	0,6	0,2	-0,4	-0,4	-0,2	0,0	0,7	0,3	0,2	0,1	1,4	-0,3	0,8
Prestations sociales en espèces (36 %)	0,4	0,3	0,5	0,6	0,4	0,8	0,5	0,7	0,9	0,5	0,5	0,7	1,5	2,3	2,7
EBE des ménages purs (14 %)	0,8	0,7	0,7	0,7	0,4	0,6	0,5	0,8	0,7	0,8	0,4	0,3	2,5	2,3	2,6
Revenus de la propriété (6 %)	-1,5	0,1	1,2	2,1	3,1	2,3	1,5	0,8	0,1	1,5	0,5	0,2	-2,4	8,3	3,5
Prélèvements sociaux et fiscaux (-28 %)	1,0	0,7	1,5	0,0	3,3	-1,5	0,0	-2,0	0,5	0,6	0,6	-1,2	2,7	2,5	-0,9
Cotisations à la charge des ménages (-11 %)	1,0	0,7	0,9	0,7	-7,6	-0,9	0,4	-2,9	-0,5	0,4	0,6	0,6	3,2	-7,7	-2,0
Impôts sur le revenu et le patrimoine (y.c. CSG et CRDS) (-16 %)	1,1	0,6	1,9	-0,6	10,9	-1,8	-0,2	-1,5	1,2	0,7	0,6	-2,2	2,4	9,6	-0,3
<b>Prix de la consommation des ménages (comptes nationaux trimestriels)</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>
<b>Pouvoir d'achat du RDB</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>2,3</b>
<b>Pouvoir d'achat par unité de consommation</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,8</b>

■ Préviation

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2017.

\* L'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles. Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

Source : Insee

L'excédent brut d'exploitation des ménages purs<sup>1</sup> accélérerait un peu en 2019 (+2,6 % après +2,3 %). Les revenus nets de la propriété ralentiraient quant à eux nettement en 2019 (+3,5 % après +8,3 % en 2018), après la mise en place en 2018 du prélèvement forfaitaire unique (PFU) et des versements de dividendes particulièrement dynamiques. Ils seraient néanmoins toujours soutenus par les bons résultats de 2018, qui devraient inciter les entreprises à accroître la distribution de dividendes (*éclairage La prévision des dividendes versés aux ménages*). Au quatrième trimestre, ils ralentiraient en raison de la baisse des revenus d'assurance-vie.

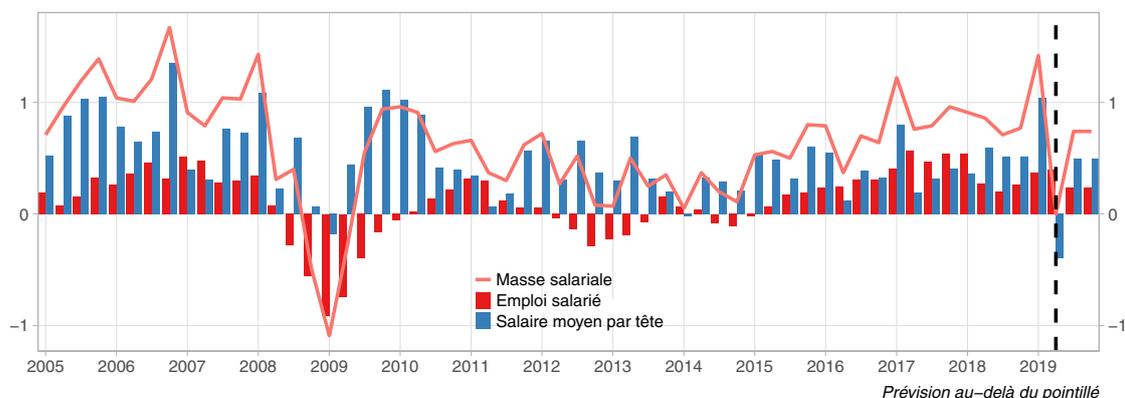
## Les prestations sociales seraient en hausse en 2019

En 2019, les prestations sociales en espèces accéléreraient nettement (+2,7 % après +2,3 %). Elles seraient soutenues par la vive

accélération des prestations d'assistance sociale (+7,9 % en 2019 après +1,0 %). Au premier trimestre, ces dernières ont augmenté de +5,4 %, sous l'effet de la revalorisation du montant de la bonification individuelle de la prime d'activité et de la redéfinition de son profil d'éligibilité ; elles ralentiraient en milieu d'année (+0,2 % par trimestre), avant d'accélérer légèrement au quatrième trimestre du fait de la revalorisation du montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2019 (une précédente revalorisation étant intervenue fin 2018). Les prestations de sécurité sociale conserveraient leur dynamisme (+2,2 % comme en 2018 ; *tableau 3*), malgré la moindre revalorisation de la plupart des prestations de Sécurité sociale (à +0,3 % plutôt que selon l'inflation hors tabac). Les « autres prestations d'assurance sociale » ralentiraient également (+2,1 % après +2,8 %).

1. L'EBE des « ménages purs » correspond à la production de services de logement, déduction faite des consommations intermédiaires nécessaires à cette production (notamment les services financiers liés aux emprunts) et des impôts (taxe foncière). La production correspond aux loyers que les particuliers propriétaires du logement perçoivent de leurs locataires ou pourraient percevoir s'ils mettaient leur bien en location (« loyers imputés »).

## Décomposition de la masse salariale des ménages sur le champ marchand non agricole



Source : Insee

## 2 - De la masse salariale des entreprises non financières à celle reçue par les ménages

Variations trimestrielles (T/T-1)

	Variations trimestrielles en %												Variations annuelles		
	2017				2018				2019				2017	2018	2019
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Entreprises non financières (ENF) (64 %)	1,2	0,8	0,8	1,0	1,0	0,9	0,7	0,89	1,4	-0,1	0,7	0,7	3,4	3,6	3,2
Entreprises financières (4 %)	0,7	0,9	0,1	0,3	0,1	0,3	0,8	-1,1	1,3	0,0	0,8	0,8	3,2	1,0	1,6
Administrations publiques (22 %)	1,0	0,6	0,4	0,3	0,7	0,2	0,1	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	2,7	1,6	1,1
Ménages hors EI (2 %)	0,3	-0,4	-0,5	-0,2	0,8	0,3	-0,9	-0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	-0,5	-0,1	-0,1
<b>Masse salariale brute reçue par les ménages (100 %)</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>3,1</b>	<b>2,9</b>	<b>2,5</b>
dont : branches marchandes non agricoles (71 %)	1,2	0,8	0,8	1,0	0,9	0,9	0,7	0,8	1,4	0,0	0,7	0,7	3,4	3,4	3,2

■ Prévision

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2017

Source : Insee

## Les prélèvements sociaux et fiscaux se replieraient légèrement en 2019

Sur l'ensemble de l'année 2019, les prélèvements sociaux et fiscaux à la charge des ménages baisseraient (-0,9 % après +2,5 %) : après un faible rebond en début d'année, ils conserveraient un rythme modéré aux deuxième et troisième trimestres, avant de se replier en fin d'année. En 2019, les cotisations sociales à la charge des ménages poursuivraient leur repli : -2,0 % après -7,7 %. Début 2019, elles ont continué de diminuer sous l'effet de l'exonération de cotisations sociales à la charge des salariés sur les heures supplémentaires, intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; elles retrouveraient un rythme proche de leur tendance durant le reste de l'année. De leur côté, les impôts sur le revenu et le patrimoine (y compris CSG) seraient quasiment stables en 2019 (-0,3 % après +9,6 %). Au premier trimestre, leur légère hausse est induite par le contrecoup comptable de la baisse de la taxe d'habitation fin 2018 (*éclairage de la Note de conjoncture de décembre 2018 : le traitement comptable des réductions de taxe d'habitation dans les comptes nationaux trimestriels*), cependant atténué par le rétablissement de l'ancien taux de CSG pour certains retraités (ce rétablissement est enregistré, selon les normes de la comptabilité nationale, au moment de l'entrée en vigueur de cette mesure –soit début janvier, et non de la régularisation rétroactive intervenue au printemps). Les impôts sur le revenu et le patrimoine retrouveraient aux deuxième et troisième trimestres un rythme de croissance plus tendanciel<sup>2</sup>, avant de se replier au quatrième trimestre sous l'effet de la poursuite du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation.

2. La mise en place du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019 demeure neutre sur l'année après correction des variations saisonnières (cf. éclairage de la Note de conjoncture de décembre 2018).

## Le pouvoir d'achat du RDB des ménages accélérerait vivement en 2019 : +2,3 % (soit +1,8 % par unité de consommation)

En 2019, le revenu disponible brut (RDB) nominal des ménages accélérerait (+3,4 % après +2,7 %), sous l'effet notamment du recul des prélèvements sociaux et de la hausse des prestations sociales. Soutenus début 2019 par l'octroi de primes exceptionnelles, les revenus d'activité ralentiraient toutefois un peu sur l'année. Parallèlement, les prix de la consommation ralentiraient eux aussi en moyenne annuelle (+1,1 % après +1,5 %), de sorte que le pouvoir d'achat du RDB accélérerait nettement : +2,3 % après +1,2 %. Rapporté à un niveau individuel pour tenir compte des évolutions démographiques, le pouvoir d'achat par unité de consommation progresserait de +1,8 % en 2019, après +0,7 % en 2018.

Le profil infra-annuel du pouvoir d'achat suivrait celui du revenu disponible brut et des prix : le pouvoir d'achat a fortement augmenté au premier trimestre 2019 avec le RDB ; il baisserait ponctuellement par contrecoup au deuxième trimestre, les prix étant par ailleurs soutenus par la hausse des prix du tabac en mars. Le pouvoir d'achat serait ensuite plus dynamique au quatrième trimestre sous l'effet de la poursuite de la baisse de la taxe d'habitation. ■

### 3 - Les transferts sociaux reçus et versés par les ménages

	Variations trimestrielles en %												Variations annuelles		
	2017				2018				2019				2017	2018	2019
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
<b>Prestations sociales en espèces reçues par les ménages</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,7</b>
Prestations de Sécurité sociale (72 %)	0,3	0,4	0,4	0,6	0,4	0,9	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,8	1,4	2,2	2,2
Autres prestations d'assurance sociale (19 %)	0,4	0,2	1,0	0,8	0,6	0,8	0,6	0,6	0,5	0,3	0,4	0,5	1,5	2,8	2,1
Prestations d'assistance sociale (9 %)	0,5	0,2	0,2	0,0	0,0	0,3	0,1	2,4	5,4	0,2	0,2	0,7	2,1	1,0	7,9
<b>Cotisations sociales à la charge des ménages (100 %)</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>-7,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>-2,9</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>3,2</b>	<b>-7,7</b>	<b>-2,0</b>
dont : Cotisations à la charge des salariés (79 %)	1,3	0,8	1,0	0,8	-9,3	0,6	0,5	-3,9	-0,9	0,4	0,6	0,6	3,9	-8,3	-2,6
Cotisations à la charge des non-salariés <sup>1</sup> (21 %)	-0,6	0,2	0,4	0,1	-0,4	-7,1	0,2	1,0	0,9	0,4	0,4	0,4	-0,1	-5,0	0,5

■ Préviation

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2018

1. Les cotisations des non-salariés sont à la fois reçues et versées par les ménages en comptabilité nationale : elles n'ont donc pas d'effet sur le revenu disponible brut.

Source : Insee